

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

CARENCES DANS L'ORGANISATION D'UNE SOCIÉTÉ (ART. 731 B CO)

1.

Débitrice: **FINANTIS GROUP SA**, rue du Cendrier 17,
1201 Genève
2.

Remarques: Nous, Greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 16 de la loi de procédure civile, assignons FINANTIS GROUP SA, domiciliée selon le Registre du commerce, rue du Cendrier 17, c/o Compass Strategy Consultants SA, à comparaître le jeudi 10 juin 2010 à 14 heures 40, au Tribunal de première instance, salle B4, 2ème cour, premier étage, Palais de justice, place du Bourg-de-Four 1 à Genève pour carences dans l'organisation de la société (art. 731 b CO) à la requête du Registre du commerce. La société est par ailleurs sommée, sous peine d'éventuelle dissolution, de rétablir d'ici au mardi 8 juin 2010 une situation conforme aux articles 707 et suivants et 727 et suivants CO en procédant à l'élection de l'(des) organe(s) manquant et en sollicitant son (leur) inscription au Registre du commerce ou en versant en mains des Services financiers du Pouvoir judiciaire une avance de frais en CHF 2'000.- destinée à couvrir les frais de l'organe manquant ou du commissaire désigné par le Tribunal.

Pouvoir judiciaire
Tribunal de 1ère instance
Chambre commerciale
1204 Genève

00491547